



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONÉ – VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT – HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET – FOUILLADE (Suppléant) – FOURES (Suppléant) – GALZIN – JEANZAC - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

N° 2013/50

Objet : Budget Annexe Crèche – Ouverture de crédits

Monsieur le Président informe de la nécessité d'ouvrir des crédits sur le Budget Annexe Crèche en investissement qui permettront de payer une facture de décembre 2012 relative à de l'acquisition de mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'ouverture de crédits de 1.500 € sur le compte 2184 en section d'investissement – dépenses du Budget Annexe Crèche,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Crèche 2013,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 22 mars 2013.

Le Président,

Raymond GARDELLE